

Douze dossiers en six mois

- ▶ 1. Le CODT (aménagement du territoire).
- ▶ 2. Le plan Marshall 4.0.
- ▶ 3. Le nouvel OIP qui devra gérer notamment les allocations familiales.
- ▶ 4. La réforme des aides à l'emploi et le pacte pour l'emploi et la formation.
- ▶ 5. La réforme de la fonction consultative.
- ▶ 6. La réforme de la politique wallonne des villes.
- ▶ 7. Le "choc de simplification".
- ▶ 8. La réforme des primes "énergie".
- ▶ 9. Le plan de lutte contre la pauvreté.
- ▶ 10. Les programmes Feder et FSE (Europe).
- ▶ 11. La réforme de l'accès aux logements sociaux.
- ▶ 12. Le plan wallon de développement rural.

Les douze travaux de Paul Magnette

“Un taux de création d'emplois meilleur qu'en Allemagne”

Entretien **Stéphane Tassin**
et **Antoine Clevers**

Je me sens investi.” Paul Magnette (PS), ministre-Président wallon, attaque 2015 avec des ambitions médiatiques retrouvées. “Je m'étais imposé une certaine discrétion” pour éviter, dit-il, la confusion entre sa nouvelle et son ancienne fonction (président du PS).

Quelles sont les bonnes résolutions du gouvernement wallon pour 2015 ?

On n'a pas attendu 2015, nous voulons continuer à travailler d'arrache-pied. Il y a deux grands paquets d'actions: les réformes d'ordre économiques pour accélérer la progression économique; et l'accueil des nouvelles compétences. Nous avons une douzaine de grands dossiers pour les six mois à venir. Ce sera deux réformes importantes par mois.

Le pacte pour l'emploi, par exemple. Quelle sera la première étape ?

La difficulté en matière d'emploi, c'est que ces politiques datent des années 70. Année après année, on a inventé des nouveaux dispositifs. Désormais, tout est dans les régions. Entre APE, PTP, Activa, Article 60, Plan Rosetta, réduction de cotisations sociales, titres-services, etc. Tout doit être

mis à plat. J'ai demandé aux partenaires sociaux de faire comme si ces dispositifs n'existaient pas et d'en inventer un nouveau, plus efficace. S'ils viennent avec un dispositif complet sur lequel ils sont d'accord à 100%, le gouvernement le bénira.

Des éléments concrets se dessinent déjà ?

Nous sommes d'accord sur une architecture. Il y a quatre grands volets. D'abord, le dispositif titres-services qui restera en l'état. Nous avons, certes, réduit la déductibilité fiscale, mais nous l'avons fait de manière linéaire. Si on le supprimait pour les hauts revenus, il y avait un risque que certains travailleurs rebasculent dans le travail au noir. Dans ce dispositif, l'employeur reçoit un subside des pouvoirs publics. Autrefois il venait de la sécurité sociale; aujourd'hui, c'est de la région. Le subside était de 63%. Il sera dorénavant de 100%. Et je fais aussi le pari que, malgré la baisse de la déductibilité, le recours aux titres-services ne diminuera pas.

Quels sont les trois autres volets ?

Le secteur non marchand, la fonction publique et le secteur marchand. Quatre catégories, donc, pour lesquelles nous devons créer des dispositifs d'aide à l'emploi adaptés.

Le lien s'est-il recréé avec les syndicats ?

Ils ont émis des critiques sur l'insuffisance du dialogue social. Nous avons fait notre mea culpa. Depuis lors, nous les avons rencontrés et nous leur avons donné un gros programme de travail. Ils doivent notamment nous remettre pour la fin janvier un avis sur le plan Marshall.

Avec ce pacte pour l'emploi, vous comptez en créer combien ?

Je me méfie toujours de ce type d'annonce chiffrée. Ce que nous sommes en train de regarder avec Jean-Claude Marcourt (ministre de l'Economie), ce sont ces PME qui ne veulent pas grandir. Nous sommes à neuf emplois par PME en moyenne en Wallonie contre onze en Flandre. Nous voulons identifier avec les PME, les barrières de leur croissance et comment les aider à les franchir.

En Wallonie, on met depuis vingt ans des plans sur la table. Quand allons-nous sortir de ce mécanisme d'assistance ?

Ce n'est pas de l'assistance. Le plan Marshall, c'est mettre en place une politique industrielle intelligente. Entre 2000 et le choc économique de 2008, on est passé de 60 à 75 milliards d'euros de création de valeur. C'est 20% de croissance en huit ans. Si la création d'emplois ne produit pas de baisse de chômage en Wallonie, c'est parce que nous avons une démographie vigoureuse. Si on avait la démographie de l'Allemagne, on serait au plein-emploi...

Vous pouvez développer ?

Si vous créez 10 000 emplois chaque année et, en même temps, le solde net entre ceux qui quittent le marché du travail et ceux qui y arrivent est de 12 000, votre chômage se recreuse de 2 000. On ne va pas dire aux Wallons de ne plus faire d'enfants, bien entendu.

Est-ce que tout ça n'est pas lié à un manque de formation et un problème de stabilité économique en Wallonie ?

Le taux de création de valeur et d'emplois depuis la

crise est meilleur en Wallonie que la moyenne de la zone euro, dont l'Allemagne. Maintenant, c'est un fait qu'il n'est pas suffisant pour rattraper trente ans de crise industrielle.

L'autre grand axe, c'est l'accueil des nouvelles compétences. Vous allez clarifier ce que vous voulez en faire ?

Exactement. Il y a deux aspects. **Un:** savoir comment on les accueille. Ça a été tranché sous l'ancienne législature. **Deux:** qu'est-ce qu'on en fait ? Les allocations familiales, par exemple. Pour être très honnête, je n'ai pas d'opinion arrêtée. Plusieurs idées sont séduisantes.

Dans la déclaration de politique régionale (DPR), il n'y a pas grand-chose sur les nouvelles compétences ?

Il y a plein de choses dans la DPR...

Elle est moins précise que la précédente.

Eh bien, je crois qu'elle ne doit pas être trop précise, justement. Mais il y a des chantiers qui sont annoncés.

Et en matière de fiscalité ?

On a fait des choix aussi dans la DPR. Il y a le fameux bonus logement (*Ndlr: déduction fiscale du prêt hypothécaire*), qui doit s'inscrire dans une réflexion sur la politique des grandes villes. Le bonus logement actuel est un peu trop linéaire. On ne connaît pas vraiment son effet. On doit en faire un outil plus stratégique d'accès au logement.

La réforme de l'Etat prévoyait que les régions mettent en place une déduction forfaitaire de 45%. Finalement, le gouvernement l'a baissée à 40%.

On a fait un ajustement mineur pour le budget 2015. On est repassé au taux moyen de 40%, ce qui veut dire que les revenus inférieurs seront mieux lotis (parce que la déduction fédérale se faisait selon la progressivité de l'impôt), et les gros revenus un peu moins bien. C'est plus juste et plus efficace en termes d'accès au logement.

Ah bon ? 45%, c'est mieux que 40% ?

Oui parce que, dans l'enveloppe budgétaire que le bonus logement représente, la part prise par les hauts revenus était

très élevée. Il vaut mieux cibler le système sur ceux qui ont des difficultés à accéder au logement.

Pourquoi n'utilisez-vous pas le levier fiscal lié à l'impôt des personnes physiques (IPP). Par exemple via des additionnels sur les hauts revenus et des soustractions sur les bas revenus.

Les gains possibles sont très réduits – on parle de dix millions d'euros – pour un risque de concurrence fiscale élevé, c'est-

à-dire le risque que les très hauts revenus partent en Flandre. Je trouve beaucoup plus intéressant que le fédéral réintroduise la tranche d'imposition à 52,5%.

Le précompte immobilier dépend en partie des régions. Là aussi vous auriez pu agir ?

On doit réfléchir à la fiscalité immobilière dans son ensemble, y compris le bonus logement. C'est une réflexion qui va avoir lieu, mais priorité aux douze grands dossiers.

“On a fait notre mea culpa. Nous avons rencontré les syndicats et leur avons donné un gros programme.”

Radicalisme: “Gare à la spirale”

Le comité de concertation, qui rassemble les différents gouvernements du pays, s'est réuni jeudi matin pour la première fois depuis les élections.

On avait largement demandé cette réunion. J'ai connu le comité de concertation de l'autre côté, en tant que ministre fédéral. Honnêtement, le fédéral le convoquait de mauvaise grâce. Ce que j'ai dit au Premier ministre Charles Michel, c'est que les Régions sont devenues beaucoup plus importantes, avec des défis communs. Le comité de concertation doit devenir un organe normal du fonctionnement de la Belgique fédérale et se réunir tous les mois (NdLR: il le fera tous les derniers mercredis du mois), c'est un bon rythme.

La réunion s'est bien passée ?

En politique, il faut pouvoir faire la part des choses entre les moments de tensions et les responsabilités que chacun a. Donc, oui, ça s'est bien passé. Je ne dirais pas de manière chaleureuse, mais respectueuse. Je ne veux pas entrer dans une guérilla avec le fédéral. Il faut un respect mutuel et travailler ensemble.

L'un des thèmes évoqués était la lutte contre le radicalisme. L'actualité est là, avec l'attentat contre “Charlie Hebdo” mercredi. Des éléments concrets ont déjà été abordés ?

Pas encore. Mais c'est un bon exemple que nous avons cité pour montrer toute l'importance d'une bonne coordination entre les niveaux de pouvoir. On sait que la lutte con-

tre le radicalisme commence dans les écoles (NdLR: pour lesquelles les communautés sont compétentes). Mais ça, c'est du long terme. Dans l'immédiat, il y a des politiques de vigilance à avoir, pour lesquelles les régions et les communes sont bien placées. La lutte contre le radicalisme, ce n'est pas que de la politique pénale ou policière (NdLR: qui dépend du fédéral).

“De Wever et le PTB utilisent l'attentat contre

“Charlie Hebdo” pour propager leurs messages.”

Charles Michel estimait lundi que le travail en la matière fut insuffisant sous le gouvernement Di Rupo.

Je trouve déplaisant de se positionner contre le gouvernement précédent, surtout quand on en était membre.

Mais partagez-vous son avis ?

Non, pas du tout! Un travail de grande vigilance a été effectué. Un sujet aussi sensible demande beaucoup de discrétion et de tact. La hantise, c'est d'entrer dans une spirale – qu'une attaque conduise à des mesures de répression, puis à de nouvelles attaques... Il faut être d'une extrême prudence. Et s'il y a un message à faire passer, c'est que personne n'instrumentalise le sujet. J'entendais les propos de Bart De Wever (NdLR: le président de la N-VA dénonçait “les alliances” conclues, selon lui, entre la gauche radicale et “les musulmans radicaux”), puis la réplique du PTB. Ils utilisent cet événement dramatique pour propager leurs messages politiques. C'est indécent. Vraiment indécent!

“Pourquoi pas des panels citoyens ?”

Changement. On sent poindre depuis quelques semaines dans les discours de Paul Magnette une inquiétude vis-à-vis du fossé qui existe entre citoyen et politique. Il a manifestement la volonté de faire évoluer les choses. Outre une envie de communiquer plus souvent au sujet de l'action politique menée par son gouvernement, il n'est pas opposé à des idées nouvelles: “J'ai lu avec intérêt le livre de David Van Reybrouck.”

L'auteur flamand, dans son ouvrage “Contre les élections”, proposait, avec

de multiples exemples à la clé, de procéder à un tirage au sort parmi les citoyens pour répondre à certaines questions de société. “L'émanation devra être parlementaire”, commente M. Magnette. “Je pense que le Parlement doit être le lieu de débat entre la majorité et l'opposition, mais également une caisse de résonance et de débat avec le citoyen dans des méthodologies sérieuses sur des sujets très précis. Mettre en place des panels citoyens pour des questions de société importantes, pourquoi pas ? Je serais aussi très heureux que la Wallonie soit la première région du pays à avoir recours à la consultation populaire.”